CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables au mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avises publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire des voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les omnibus.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

POUR TAMPICO.

La goëlette **BONITA**, capit. Taylor, partira sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TUYES & Co.

27 sept rue Royale, No. 104.

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **ROSE IN BLOOM**. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'armes, ou à MEDELICE THOMAS,

13 sept no. 77, rue de la Levée.

POUR LA HAVANE.

La goëlette fine voilière **ELIZABETH**, sortant des chantiers, où elle a été redoublée et reclouée en cuivre, et ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment pour le dit port. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à BARAU, FERIET & CO.

11 sept No. 7, Rail Road.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PARCE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

GARE AUX CONTREFACTEURS.

Un certain remède préparé par une personne nommée "*Potter*" a été offert en vente dans cette ville, sous le nom de "*Catholicon de Potter*".—Les personnes qui usent de cette médecine sont averties de se précautionner contre cette fraude, qu'il est facile de reconnaître, à ce que l'écriture placée sur le bouchon de la bouteille porte le nom de *W. Potter*, au lieu *W. W. Potter*, que porte le véritable catholicon. Les soussignés, agents, tiennent constamment un assortiment du dernier

DUCONGE & PEYCHAUD,

2 oct rue de Chartres, No. 89.

ELIXIR DU DR. MAPUYA.—Remède certain pour le mal de dents, préparé par le célèbre physicien français Chabert. Nouveau supplément de cet article reçu et à vendre par

DUCONGE & PEYCHAUD, droguiste,

2 oct rue de Chartres, No. 89.

124 BALLES sacs de pître et 100 quarts de barriques vin de Malaga sec et vin de Malaire, ayant droit au drawback, reçus par le brick Levitts de Baltimore, et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

4 oct Rue Royale, No. 117.

ROGNURES DE CORDAGES.—Une quantité de rognures de cordages, bien emballées, à vendre à la presse à-coton à vapeur. 2 oct.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le bureau de L. FÉRAUD, notaire public, est actuellement rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Louis. 2 oct—3.

A. W. PICHOT, avocat, tient maintenant son bureau rue Royale, entre Toulouse et St.-Louis, maison de M. A. L. Boisnare. 2 oct—3

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, un superbe Cabriolet de Philadelphie, avec ses harnais plaqués en argent; les coussins sont couverts en drap bleu avec gallons en argent. En magasin: une quantité de Voitures, Barouches, Tilburis et de Cabriolets; le tout à vendre à des prix accommodants.

M. WALTON.

23 sept

AVIS D'ENCANTEUR.—Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a transporté son magasin d'encan au No. 20, rue St. Louis, et qu'il a fixé ses jours de vente générale de marchandises, aux lundis, mercredis et vendrodis, à commencer à 10 heures du matin.

JACOB LEVY.

18 sept

COORDES D'ITALIE.

Le soussigné reçoit et offre à vendre un petit assortiment de chènevottes, et poinçons pour qui-

VENTE PAR LA COUR DES PREUVES.

Succession de Louis Landry.

EN vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la paroisse Ascension, en date de ce jour, il sera offert en vente publique lundi, 15 octobre prochain, à dix heures du matin, sur les lieux: **UNE HABITATION SUCRERIE**, appartenant à la succession de feu Louis Landry, en communauté avec sa veuve, située dans la dite paroisse, sur la rive droite du fleuve, à huit milles environ au-dessus de Donaldsonville, ayant quinze arpents et demi, plus ou moins, de face, dont trois arpents vingt-six toises et quatre pieds, attenants à la limite supérieure, n'ont que quarante arpents de profondeur; le restant de l'habitation se prolonge dans la profondeur jusqu'à cinquante sept arpents sur côté d'en haut, et à cinquante cinq arpents à la limite d'en bas, les lignes fermant un peu. Le dite habitation est bornée en haut par la terre de Maxville Babin, et en bas par celle d'Edward Duffel; les améliorations consistent en une grande sucrerie en briques, avec un moulin horizontal, une belle maison de maître, cuisine en briques, cabanes à nègres, écuries, magasins, et autres dépendances d'une habitation. Il y a environ quatre cents arpents de terre de superficie de défrichés; il sera réservé et emmaillassé des cannes pour planter l'année suivante cinquante arpents.

Termes et conditions de la vente:—Deux mille piastres comptant, et le reste en quatre paiements égaux, très comptant, et le reste en quatre paiements égaux, échéant en mars 1834, mars 1835, mars 1836 et mars 1837; les acquéreurs seront tenus de fournir des billets avec deux endosseurs à la satisfaction de Narcisse Landry et de deux des exécuteurs testamentaires de feu Louis Landry, payables au domicile du juge de cette paroisse, portant dix pour cent d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à paiement, sans que cette clause puisse autoriser aucun retard de paiement, et hypothèque spéciale sera réservée jusqu'à parfait paiement du prix de l'adjudication.

Ascension, le 13 septembre 1832.

4 oct—6 EDWARD DUFFEL, Juge.

A VENDRE.—684 pots en porcelaine dorés, une partie avec inscription en or, à l'usage des pharmaciens, s'adresser de suite chez

6 oct FORESTIER.

A LOUER.

Un magasin à étages, situé rue Foncher; on en donnera possession en novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH.

4 oct Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Une superbe magasin en briques, à trois étages, situé dans la rue de la Douane, près de la rue Chartres, s'adresser à

F. P. DUCONGE,

29 sept No. 89, rue Chartres.

M. JEAN OLIVELLA, ex directeur du collège de Buenavista, à la Havane, a l'honneur d'offrir ses services au public. Il peut donner des leçons de français et d'espagnol, et peut aussi enseigner la géographie tant en français qu'en espagnol; donner des leçons de tachygraphie espagnole: et enfin enseigner à lire en très peu de temps aux enfans espagnols, par une nouvelle méthode de son invention qui a produit jusqu'à présent les meilleurs effets.

Les personnes qui voudront lui faire l'honneur de l'employer, pourront s'adresser à l'hôtel de l'Union, rue Condé. 2 oct—4.

CAFE.—154 sacs cafe vert de la Havane, récemment reçu par le mistique espagnol, et à vendre par VICTOR de la COVA & FRERE.

29 sept rue St. Louis, No. 51.

ECOLE DE DANSE.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public, que ses classes de danse seront entièrement ouvertes à partir du 1er. octobre prochain, le matin et le soir: trois jours de la semaine sont consacrés aux leçons des jeunes gens, et les trois autres jours aux demoiselles. Il se transportera au domicile des personnes qui désireront prendre des leçons particulières. Sa demeure est rue St. Louis No. 121. 27 sept—3

LINCOLN & GREEN offrent à vendre les marchandises suivantes, convenables au marché mexicain: 20 balles toile à draps 4-4 écrue, de la manufacture américaine; 80 do. 3-4 60 do. de Russie écrue, et 60 do. blanchie, ayant droit au drawback, &c.

AUSSI—200 barils vin de Malaga, sec: 100 quarts do. 20 pipes vin de Catalogne. 27 sept.

CHARRETTES, DRAYS ET BROUETTES, en débarquement du navire Chester, et à vendre par [27 sept.] S. C. BELL.

100 BALLE Couvertures Françaises 3 points, de la manufacture de Granier, reçues par le Wm. Gray, à vendre par

25 sept J. MAGER.

J. ROMAIN & CO., Encoignure Chartres et Conti, No. 97, viennent de recevoir par les derniers arrivages du nord, un assortiment complet de cols, bretelles en gaume élastique, gants pour hommes, et femmes; jarretières en gaume élastique, ainsi qu'un assortiment général de parfumeries, tels que extrait de rose, jasmin, violette, &c.

Plus: De la coutellerie anglaise, de première qualité; tels que, razoirs superfins de Rogers, ciseaux, canifs &c. 25 sept—1m

BON vin de table, à 4 escalins le gallon—on ne détaille pas moins de 2 gallons.

Café à 1 escalin la livre.

Sucre blanc de la Havane 8 livres à la piastre.

Sucre du pays à 10 livres } à la piastre.
do. do. 12 livres }
do. do. et 17 livres }

Véritable remède de le Roy, liqueurs de la Martinique, anti-glaireux, huile de Lin, fusils de chasse français, quinquaillerie, vieux vins de caisse, poudre, plomb, balles, canons, &c. au magasin de

ANTOINE MICHOUD,

Encoignure des rues de la Levée et des Ursulines.

25 sept—10.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 6503.—*Holdridge et Murray* contre leurs *créanciers*.—La session des biens des pétitionnaires, ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Carlile Pollock, not. pub., le lundi 15 octobre prochain, pour délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et en même tems toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés demeurent suspendues, M. C. Rosélius, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour,

15 sept—9,2ps P. A. GUYOL, greffier.

20 BALLES Toile à draps de 36 pouces, grise, manufacturée au Nord, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

1er. sept Rue, Royale, No. 117.

LES soussignés offrent à vendre, 200 barriques Vin de Marseille, 100 caisses Vin, 100 caisses Vin de Muscat, 3 pipes Eau-de-vie, le tout ayant droit au *debenture*: 5 balles Bouchons, 5 do. Amandes, 50 paniers Bouteilles.

7 août A. QUERTIER & BOUTIN.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD,

14 juillet rue de Chartres.

A VENDRE.

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec **51 ESCLAVES**, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mulets où bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, où bien en ville, à Messrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil—6m C. B. DUFAU.

45 PAQUETS papier à impression, récemment reçus et à vendre par

25 sept THAYER, HURD & CO.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes en débarquement du navire Philletus, de New-York, 60 caisses blanc de baleines de 8x à la livre, do. amidon, 40 do. barils rum de Portland.

F. H. PETITPAIN.

18 sept. Encoignure Toulouse et Chartres.

A VENDRE.—Une machine à vapeur du pouvoir de dix chevaux, faite à ordre, et emportée de New-York, le printemps dernier, à bon marché, à vendre par

SAML. P. MORGAN & CO.

MAGASIN DE GRAINES DE JARDINAGE.

DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement, ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage.

NO. 55, RUE ROYALE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, emportant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir :—

Bêtteraves, long. et courtes.	Oignons, rouges et blancs,
Choux d'York, et autres,	Percil, frisé et simple,
Carrottes, courtes-hâtives,	Panais, gros et longs,
Choux-fleurs, do. do.	Radis, rouges, long et ronds
Céleris, rouges et blancs,	Roquettes et salsifie,
Chèrrefeuille et cresson,	Scorzonera brun,
Chicorée et poireaux,	Epinards ronds et de la N.
Laitues de diverses qualités	Zélande,
Squahes, touffus et longs,	Navets, Haricots rampants

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets ronds.

S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH.

22 sep—3m Rue Royale, No. 55.

JUMENT EPAVE.

Il a été conduit à l'écurie, rue Royale, entre Ursuline et de l'Hôpital, le 25 de ce mois, une jument bai-brun, âgée d'environ 4 ans, sans aucune marque apparente, et ayant la queue très-longue. Le propriétaire est prié de venir la réclamer en payant les frais qu'elle aurait occasionnés. 29 sept—3

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Cincinnati:

Gilets en toile de laine, do ouatés et en coton, jupons en laine et en coton; schalls Angora, gants d'Angora, de laine, de filoselle, de coton, en peaux glacés et sur chair, pour homme, femme et enfant; bas de soie brodés et unis pour femme et enfant, mi-bas soie noirs pour homme, bas de coton pour enfant, blancs noirs et en couleur, chaussons pour homme et enfant; balais et plumaceaux, jeux de damiers et de reversis, bijouterie fine et fausse; assortiment de boucles à ceinture et boucles d'oreilles, bagues, écrins, boutons à chemises, rubans à ceinture, rubans pour chaines de sûreté, parapluies français de 30, 32 et 34 pouces, bonnets de soie, de coton noirs et blancs, bretelles en coton et en gomme élastique, mérinos 5-4, étoffes nouvelles pour robes, véritables schalls Schali et Hernanie, do barèges 3, 4-4 et 5 4, do popeline, do coton croisés noirs et et en couleurs; siamoises françaises, gingas français pour matelas, mouchoirs imitation Madras, indiennes françaises et anglaises, schalls indienne français, peignes d'écaille à noeux, à rouleaux, à baguettes et à papillottes; do en corne; gros de Naples, gros de Berlin noir et en couleur, uni, noir et broché, gros désinde, crêpe noir et en couleur, botines et souliers pour femme et enfant, franges en soie couleurs assorties, linge de table, velours noir, cravates en soie noires et en couleur, satin couleurs assorties, superbes mouchoirs de batiste brodés, cannes et bourses de fantaisie, pistolets, carnassières, poires à poudre, amorçoirs, capsules 1re. qualité, anneaux à rideaux, épingles françaises, fil de Rennes, chaussettes et bas de laine, chaussons de laine fourrés, ouate, mouchoirs de Cholet, soie à coudre, briquets phosphoriques, veilleuses, tabatières riches et ordinaires, poupées, bonbonnières, papiers à cosaques et à devises, agraffes à manteaux, miroirs, éventails, épingles noires doubles et simples, parfumerie assortie, saucissons de Lyon; sardines à l'huile et fromage de Gruyère.

B. LACOSTE.

Encoignure Chartres et Conti, No. 95.

22 sept.—1m

CORNICHONS FRAIS, 18 caisses cornichons frais, en gallons, demi-gallons, et jarres, à vendre par THAYER, HURD & CO.

20 sept 29 rue des Magasins.

MACQUEREAUX.—Les soussignés viennent de recevoir par le brick Jasper, de Boston, et offrent à vendre 180 barils maquereaux No. 1, 2 et 3.

20 sept A. QUERTIER & BOUTIN.

OLIVES & C.—37 caisses gelées et 10 caisses olives espagnoles, récemment reçues et à vendre par THAYER, HURD & CO.

20 sept rue des Magasins No. 29.

PAPIER.—50 ramos papier à envelopper le sucre, et 100 do. plus grands, à vendre par

THAYER, HURD & CO.

20 sept rue des Magasins, No. 29.

250 BALLES toiles à draps et à chemises, des meilleures manufactures, en débarquement du brick Jasper, de Boston, et à vendre par

20 sept LINCOLN & GREEN.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du brick Henry, de Boston, 400 caisses morues; 45 caisses blanc de baleine; des Nos. 4, 5, 6.—Aussi, en magasin, 80 caisses sucre blanc de la Havane: 40 barrils Malaga sec; 400 barriques vin de Marseille; 800 caisses vins assortis; 25 balles amandes; 100 paniers huile; 100 paniers bouteilles vides; le tout ayant droit au *drawback*.

F. H. PETITPAIN.

18 sept. Encoignure Toulouse et Chartres.

MAQUEREAUX.—250 barils Maquereaux No. 3, 25 demi barils dito. No. 3, reçus par le navire Helen Mar, de Boston, à vendre par

18 sept A. QUERTIER & BOUTIN.

100 PIECES toile d'emballage d'Ecosse, en magasin et à vendre par

18 sept LINCOLN & GREEN.

100 BARILLETS salpêtre raffiné, de 100 livre, chaque, en débarquement et à vendre par

18 sept LINCOLN & GREEN.

REMEDE EFFICACE POUR LA VUE.

M. JN. RAPALO, voulant faire connaître au public les différentes nouvelles cures que son remède a opérées, publie les certificats suivants. Les personnes qui pourraient avoir besoin de son remède, pourront le voir chez lui, rue St. Pierre, No. 64, entre Royale et Chartres.

Nlle. Orléans, 30 juin 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a traité chez moi une esclave appartenant à M. G. N. Allard, laquelle avait la vue tellement affectée, qu'elle ne pouvait se conduire qu'avec beaucoup de difficulté, au vue depuis le traitement est assez bien rétablie pour avoir mis cette esclave en état de reprendre ses anciennes occupations, et de rendre les services que sa cécité lui avait fait cesser.

PAULIN J. FLEITAS.

M. Jn. Rapalo.

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil; votre ordonnance et vos avis ont très bien réussi auprès de ma fille, (âgée de 7 ans), et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, monsieur, la liberté de faire connaître au public toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, &c.

ALFRED M'CARTY.

Je certifie que M. Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un de mes nègres, âgé de 34 ans, qui en était incommodé depuis plusieurs mois, au point de ne conduire avec peine; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.

FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri les yeux à un de mes nègres, âgé de 28 ans. Les yeux du dit nègre avaient été dangereusement affectés par suite de la petite vérole.

W. W. McDONOGH.

Nous certifions que le sieur Rapalo a guéri les yeux de M. Chaillot, dans l'espace de six jours.

J. BERTEL.
FD. DURCY.

Nlle.-Orléans, 10 février 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo m'a beaucoup soulagé la vue dans l'espace de 18 jours; maintenant je me porte assez bien, et je puis travailler.

JS. MORET.

N. B. Il offre ses remercimens aux personnes qui l'ont honoré de leur confiance.

Les personnes qui, par faiblesse de la vue, sont obligées de porter des lunettes, pourront, par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes. M. Rapalo peut fournir des preuves à cet égard. 15 sept—3m

THAYER, HURD & Co., ont à vendre les articles suivants: 36 caisses Sucre brun de la Havane, qualité supérieure; 350 milliers Cigarres de le

(CHANGEMENT DE DOMICILE.

DU 15 OCTOBRE AU 1ER. NOVEMBRE.)

ECOLE ST. CHARLES,

Rue Bienville, No. 151, entre Dauphine et Bourgogne.

M. CHARLES, directeur de cet établissement, informe respectueusement le public, qu'à la sollicitation de ses amis, il vient de transporter son domicile de la rue du Camp, faubourg Ste. Marie, à l'adresse ci-dessus, où il continuera ses cours d'études.

Les études communes, en *Français* et en *Anglais*, concurremment et sans augmentation de prix, sont: la lecture, l'écriture, la grammaire, l'orthographe et l'arithmétique.—Prix, par mois, $2 50 et $3, suivant l'âge ou l'instruction des enfants.

Les études particulières sont: la langue espagnole, les mathématiques, la tenue de livres à parties doubles, le dessin, la musique, la danse, &c.

L'enseignement de la religion étant une branche indispensable de l'éducation, le directeur de l'établissement a sollicité et obtenu l'avantage inappréciable de mettre cette partie sous la direction et la surveillance spéciales de M. l'abbé Moni, curé de cette paroisse.

Les pensionnaires, soumis à une surveillance continuelle, habitent avec la famille du directeur et trouvent ainsi les moyens d'acquérir de bonnes mœurs et des manières cultivées.

Les demoiselles, placées sous la direction d'une dame française qui entend les trois langues, reçoivent des leçons de couture, broderie, &c.

Le local immense destiné à cet établissement offre tous les avantages que les parents peuvent desirer pour l'éducation morale et physique des enfants.

M. Charles justifiera toujours par ses soins et par sa conduite la confiance dont on l'a honoré jusqu'à ce jour, et fera tous ses efforts pour en mériter la continuation.

☞ M. Bedford, professeur anglais, étant particulièrement attaché à la dite institution, a l'honneur d'informer le public que les cours d'instruction annoncés pour la langue française, seront également donnés en anglais, sous son inspection immédiat.

2 oct—12

UNE ACADEMIE DE PLUS DANS L'ETAT.

LA Louisiane possède de nombreux établissements pour l'instruction de la jeunesse, et tous les ans sort du Forum la voix des Tribuns, et d'un bout du pays à l'autre s'élève le cri des pères de famille qui accusent nos institutions de pénurie et d'insuffisance.

Pour quiconque connaît la géographie morale du sol, il est aisé de comprendre si ces récriminations sont légitimes.

Le père de famille, dans l'impuissance d'inoculer à sa jeune génération une science adolescente, est contraint de la commettre sur des terres lointaines, condamnée à des mœurs et habitudes étrangères, éloignée de sa sollicitude.

Ce sevrage du père est aussi un sevrage pour la société et l'état.

Pourquoi tandis que nos arts fleurissent, que notre industrie se perfectionne, que notre commerce s'embellit, que l'étranger contemple d'un œil jaloux notre prospérité, aucune institution dignement nationale n'anime notre sol?

Au-delà des mers, nos jeunes créoles recueillent des lauriers. Faut-il donc tandis que nous aurons parcouru les lois normales du progrès: que le génie industriel aura accompli sa rotation; que nous aurons savamment cultivé nos terres, la portion de cette jeunesse que la pauvreté ou d'autres circonstances retiennent dans nos foyers, reste dans les landes, et qu'à côté de nos moissons croissent des steppes.

Des événements s'élaborent dans les fondements du monde. D'un vaste cratère, creusé dans l'un des deux hémisphères, s'élèvent des murmures sourds. D'un continent à l'autre il n'y a que l'intervalle des mers ou la route de nos vaisseaux. La force et la rapidité appellent le glaive de Damoclès sur la liberté. Un jour peut-être ces cancers qui ne vivent que d'entrailles, réaliseront un funeste avenir et l'opprobre le comblera.

C'est par le génie et les lumières qu'un peuple, une époque, acquièrent de l'illustration.

Les ténèbres sont le dernier mot de la mort.

Une académie est ouverte à la Pointe-Coupée, où seront enseignées, à un nombre de jeunes gens qui n'excéderà pas douze, les sciences qui composent les cours des colléges de la capitale de France. De plus, les études contemporaines et la langue anglaise.

S'adresser immédiatement au bureau de *l'Abeille*, ou à M. l'abbé de L'Hoste, curé de la Pointe-Coupée.

On désire que l'élève sache préalablement lire et écrire.

Le prix de la pension est de $212, payables d'avance par trimestre.

Le cours commence le 1er. octobre et se ferme à la fin de juillet 1833, époque des maladies.

Les jeunes gens seront assujettis à un uniforme selon des formes déjà arrêtées. Ils se muniront d'un lit, et seront soumis aux dépenses du médecin. Toutes les autres dépenses restent à la charge de l'établissement.

DE L'HOSTE,

curé, chan. hon.

15 septembre 1832.

A VENDRE OU A PRENDRE A BAIL.

La Maison et le Terrain situés à l'encoignure des rues des Magasins et Suzette. La maison est presque neuve; elle a douze appartemens, galeries, cuisines, &c. Elle peut loger convenablement deux grandes ou quatre petites familles. Pour les conditions, qui seront avantageuses, s'adresser à

M. WALTON,

13 sept rue de la Douane, No. 14.

A LOUER à l'année, à dater du 1er novembre—Un magasin à trois étages, ayant au second étage des chambres pour comptoirs, situés du côté nord-est de la rue Gravier, entre Magasins et Tchoupitoulas. Pour les conditions, s'adresser à

6 sept SAML. P. MORGAN & CO.

HOTEL WASHINGTON. ET *RETRAITE SANITAIRE.*

LE soussigné ayant loué une maison grande et agréable située de l'autre bord du fleuve vis-à-vis le Chemin à Coulisse du lac Pontchartrain, en a fait l'ouverture pour y tenir une auberge: cet établissement ne le cède à aucun autre de la Louisiane, par les beaux sites qui l'entourent, et on a lieu de croire que cet endroit est un des plus agréables et des plus sains des environs de la ville. Il a joint à cet établissement plusieurs jeux agréables tels que billard &c., la buvette est fourni des meilleures liqueurs, et sa table sera servie avec tout le luxe que pourra offrir le marché.

11 sept☞ RICHARD CARNEY.

A LOUER.

Deux vastes MAGASINS à 3 étages, avec arrière magasins, situés rue du Camp, et occupés dans ce moment par Messrs. Stetson & Avery et autres. Le tout sera loué ensemble ou séparément, pour une ou plusieurs années, à partir du 1er. novembre prochain.

De plus—Une grande MAISON, rue Perdido, au coin de la rue St.-Pierre, et plusieurs terrains contigus. La maison est dans le meilleur état, les terrains très élevés, et le tout est susceptible d'offrir de grands avantages à plusieurs genres d'industrie; on louera de suite pour une ou plusieurs années. S'adresser à

P. S. SORBÉ.

30 août Rue Royale, No. 118.

A LOUER.

La maison spacieuse et en bon état, située rue St.-Louis, No. 20. On en donnera possession le 15 de ce mois; le prix est modéré. S'adresser à

JACOB LEVY,

11 août rue Conti No. 11.

A VENDRE.

Une **HABITATION** située dans la Paroisse de Placquemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont à l'arpent en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briqueté entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie avec quelques changements; maison de maître, hôpital, cases à nègres &c. ayant besoin de réparations.

Si ladite habitation n'est pas vendue à l'amiable ici au 25 décembre prochain, alors elle sera offerte en vente publique à l'encan. Les conditions seront avantageuses; s'adresser sur les lieux à M. F. S. M. Coiron et en ville au Bureau de l'Abeille. 21 août—m.

PENSION BOURGEOISE.

MADAME VEUVE LEPECQ annonce au public qu'elle tient une table garni à l'instar de celles de France, dans le genre français et espagnol, rue Conti,

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments.*—mardi, 23 octobre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Françoise Chabert, alias Françoise Dapremont f. c. l., un TERRAIN situé au faubourg Marigny, rue Bagatelle, entre les rues Craps et Grands-Hommes, faisant partie du terrain No. 235, dans l'ilet No. 23, et ayant 60 pieds de face sur 30 pieds de profondeur.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par A. Mazureau, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 22 sept

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 19 octobre 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Victor Dufour:

Une négresse nommée LUCY, âgée d'environ 50 ans;

Une négresse nommée AGNES, âgée d'environ 35 ans, ayant une blessure à la jambe.

Conditions: moitié comptant, et le reste à 3 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. Pédeseaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 sep.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testaments*—Vendredi, 19 octobre 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu Yves Le Monnier, savoir:

Un nègre américain, nommé JEAN JACQUES, âgé d'environ 25 ans, cocher, peintre et domestique.

Un nègre américain nommé JIM, âgé d'environ 15 ans, depuis environ un an dans le pays.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement,

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Charles Jnin, notaire, aux frais des acquéreurs. 18 sept.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Benjamin M. Wray, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu James Young, décédé ab. intestat. Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à deduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

29 sept MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Elizabeth Barnes, veuve de David Wright, décédé ab intestat, a l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession du dit David Wright, son mari—Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Pardre de la Cour,

29 sept. MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu qu'Edward Moore a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Thomas Dunny, décédé ab. intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

4 oct. MARTIN BLACHE, register.

AVIS.—Attendu que Charles Fagot s'est adressé à moi pour la cancellation d'un bon de cinq mille piastres, souscrit par lui, le 30 de juillet 1819, conjointement avec Nicolas Reggio et Amedé Reggio, ses cautions, comme juge de paroisse dans et pour la paroisse de St. Bernard:

Avis est donné par le présent à toutes personnes que cela peut intéresser, d'avoir à déduire, par écrit, sous quatre-vingt dix jours de la date de la dernière publication du présent, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles le dit bon ne serait pas cancellé levé et annulé, ainsi que l'hypothèque qui en résulte